

### Procès verbal de l'Assemblée Générale du 27 décembre 2006

Conformément à l'article 10 des statuts l'Assemblée Générale ordinaire de l'Association Flainoise dûment convoquée par son président s'est réunie le **mercredi 27 décembre 2006 à 18 h 30**, à l'auditorium E. et S. Boissonnas, Flaine-Forêt (74).

Etaient présents ou représentés 26 membres, soit 50 % du nombre total d'adhérents à jour de leurs cotisations à ce jour. L'assemblée a donc pu délibérer valablement en vertu de l'article 10 des statuts.

#### **1 – Revue de l'exercice 2006**

Monsieur T. HEPPEL, président de l'Association Flainoise rend compte des actions menées par le Conseil d'Administration :

##### A – Prix de l'eau

Suite à une étude menée par Monsieur J. DUTKIEWICZ, membre de l'association une réunion a eu lieu le 6 novembre 2006 en présence de Monsieur HEPPEL avec des représentants du S.I.F. (Messieurs M. IOCHUM et P. BONNAZ) et de Veolia (Messieurs P. FONTANEL et M. GRENIER). Malgré une limite de 5 €/m<sup>3</sup> fixée par une délibération du SIF en date du 2 mai 2005 le prix facturé dépasse les 8 €. Les explications fournies par le concédant et le concessionnaire tiennent à la faible consommation (35m<sup>3</sup>/ménage/an) au regard de la norme nationale de consommation moyenne par foyer de 120m<sup>3</sup>/an (INSEE). Cette norme aurait servi de base de calcul pour le prix évoqué dans la délibération du SIF.

Par ailleurs de coût de la station d'épuration, fixé 8,5 M € dans le dossier UTN se monterait, aux dernières nouvelles, à 12,2 M €. La subvention départementale n'est que de 2,6 M €. Un emprunt d'une durée de 25 ans a été réalisé.

##### B – Rencontre avec monsieur BEAUMIN, Président de DSF

Au cours d'une réunion, le 6 novembre 2006, Monsieur Beaumin a communiqué les divers projets de DSF jusqu'en 2009, tels que relatés dans la convocation, ainsi que sur la situation juridique des ascenseurs.

##### C – Projet « Terminal Neige Palace »

Suite au premier projet rejeté par l'Architecte des Bâtiments de France Monsieur HEPPEL a eu divers contacts avec le cabinet HAUVETTE mandaté par la Compagnie des Alpes afin de reprendre le projet, auquel il a rendu visite, en juin 2006. Une nouvelle demande de Permis de Construire a été déposée le 3 novembre 2006 à la Mairie de Magland, portant sur une surface de 11.499 m<sup>2</sup> SHON, avec hôtel 4\*\*\*\* et résidence hôtelière. Monsieur HEPPEL annonce que Monsieur SIBUET va présenter son nouveau projet au cours de l'A.G.

##### D – Projet « Refuge du Golf »

Il s'agit d'un projet présenté par Immoconcept, composé de 60 chalets et appartements et d'un parking couvert de 150 places. Un minibus assurera la liaison entre la résidence, le départ des pistes et la station.

##### E – Fusion avec l'ADAF

Suite aux Assemblées Générales respectives de l'association Flainoise et de l'ADAF ces deux associations ont fusionné dans le cadre de l'Association Flainoise

#### **2 – Approbation des comptes de l'exercice**

En l'absence de Madame N. CHEVALLEREAU, Trésorière de l'association, démissionnaire, Monsieur HEPPEL indique le solde de trésorerie de l'association. Monsieur P. TOCQUEVILLE, ancien président de l'ADAF indique le montant « dormant » de l'ancienne trésorerie de cette association.

Le président met aux voix la résolution sur les comptes de l'association. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### 3 – Décharge du Conseil d'Administration

Le Président met aux voix la résolution de décharge du Conseil. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### 4 – Prix de l'eau ; décision sur l'action de l'association

Messieurs HEPPEL et DUTKIEWICZ, ainsi que Madame SCRIVENER émettent des doutes sur les chances de succès d'un recours administratif contre le prix de l'eau, malgré certains éléments favorables (délibération du SIF, notamment).

Le président met aux voix cette résolution. A l'unanimité l'assemblée décide de ne pas tenter d'action sur ce point.

### 5 – Etude du projet « Refuge du Golf » et décision sur éventuel recours contre l'octroi d'un Permis de Construire

Monsieur HEPPEL fait une présentation du projet. Il indique que vraisemblablement les recettes des ventes de terrains entreront dans le budget communal d'Araches, alors que les dépenses d'équipement reviendront au SIF. Il revient sur les distorsions entre certaines dispositions de l'Arrêté UTN et le projet, notamment quant aux accès du futur domaine.

Madame SCRIVENER rappelle les précédents financiers (combe de Vernant) et réitère le souhait de la création d'une commune de Flaine.

Madame CHEVALLERAU revient sur les accès, prévus par navettes.

Monsieur TANGUY cite le paragraphe 6 de l'article 1<sup>er</sup> de l'Arrêté concernant les déplacements et les accès à toute nouvelle construction sur ce secteur.

Monsieur HEPPEL met aux voix la résolution et donc d'autoriser le Président à ester en justice. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

### 5 – Terminal Neige ; maintien, abandon ou amendement de la résolution contre le Permis de Construire

Monsieur HEPPEL rappelle que lors de l'assemblée Générale du 28 décembre 2005 les membres de l'Association présents ou représenté avaient approuvé à l'unanimité moins trois voix le principe d'un recours contentieux contre le premier projet.

Il lit une lettre des enfants de Monsieur et Madame BOISSONNAS, favorable au projet, tout comme Mario Jossa, ancien collaborateur de Marcel Breuer. Il indique toutefois que plusieurs autres courriers lui sont opposés.

Monsieur SIBUET présente son nouveau projet, assisté par un représentant du cabinet d'architecte. Il présente la maquette et certaines planches. Cette réalisation comprendrait deux parties :

- l'une épousant la pente de Flaine Forum jusqu'à Flaine Front de neige, à usage de résidence hôtelière
- l'autre sur Flaine Forum, fermant partiellement celui-ci, à usage d'hôtel, d'une hauteur de 26 m (R+7)

Il précise que :

- Les façades de l'hôtel seront composées d'ouvertures de hasard
- Ces façades seront principalement revêtues d'aluminium anodisé

Plusieurs questions sont posées.

Malgré les réponses positives de Monsieur SIBUET à l'intégration de l'hôtel dans la station Monsieur ALLARD doute du libre accès.

Messieurs TANGUY et DUTKIEWICZ citent des extraits du Plan Local d'Urbanisme, indiquant une constructibilité résiduelle sur Font de neige, commune de Magland, correspondant à celle prévue à l'étude UTN, soit 5.000 m<sup>2</sup>. Monsieur SIBUET répond qu'il n'est pas au courant de cette disposition, puis que des droits à construire ont dû être transposés. Monsieur TANGUY indique qu'en l'absence de ZAC le PLU



1600-2500

**Association Flainoise**

s'applique strictement secteur par secteur. Monsieur DUTKIEWICZ indique que le plan masse de l'étude UTN n'est pas, non plus, respecté.

Monsieur TANGUY informe qu'il a reçu un avis très réticent d'un ancien collaborateur de l'architecte BREUER, sur l'harmonie architecturale du nouveau projet avec le reste de Flaine. Monsieur SIBUET reconnaît la distorsion des architectures mais répond que le reste de Flaine date de 40 ans et qu'il est bien nécessaire d'évoluer. Monsieur CHERVAZ indique qu'il est favorable au projet.

Monsieur HEPPEL met aux voix la résolution du maintien d'un recours contentieux et donc d'autoriser le Président à ester en justice. Celle-ci est adoptée à la majorité, par 13 voix contre 11 et 2 abstentions.

**7 – Election au Conseil d'Administration**

Suite à la démission de Madame CHEVALLEREAU un poste est vacant.

Monsieur DICKINSON, seul candidat, est élu à l'unanimité.

Monsieur HEPPEL souligne que le conseil devra procéder à l'élection d'un nouveau trésorier.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée Générale à 20h45.

**Fait à Flaine**

**Le 30 décembre 2006**

**Le Président**

**Thomas Heppel**